

CLASSIFICATION DE NICE - 12^e édition, version 2023
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 34

Tabac et succédanés du tabac; cigarettes et cigares; cigarettes électroniques et vaporisateurs oraux pour fumeurs; articles pour fumeurs; allumettes.

Note explicative

La classe 34 comprend essentiellement le tabac et les articles utilisés pour fumer ainsi que certains accessoires et contenants liés à leur consommation.

Cette classe comprend notamment :

- les succédanés du tabac non à usage médical;
- les arômes, autres qu'huiles essentielles, à utiliser dans des cigarettes électroniques, les vaporisateurs oraux pour fumeurs;
- les herbes à fumer;
- le tabac à priser;
- certains accessoires et contenants liés à la consommation de tabac et articles pour fumer, par exemple : les briquets pour fumeurs, les cendriers pour fumeurs, les pots à tabac, les tabatières, les boîtes à cigares pourvues d'un humidificateur.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les cigarettes sans tabac à usage médical (cl. 5);
- les batteries et chargeurs pour cigarettes électroniques (cl. 9);
- les cendriers pour automobiles (cl. 12).